

Fiche FOCUS

Les téléprocédures

Mot de passe oublié



Table des matières

1. Présentation	3
<i>1.1. Objet de la fiche</i>	<i>3</i>
<i>1.2. A qui s'adresse cette procédure ?</i>	<i>3</i>
<i>1.3. Précision sur le champ de cette procédure</i>	<i>3</i>
<i>1.4. Étapes de la procédure</i>	<i>3</i>
<i>1.5. Pré-requis</i>	<i>3</i>
2. Mot de passe oublié sur le site www.impots.gouv.fr	5
3. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche	10

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche


Les usagers professionnels des téléprocédures de l'administration fiscale peuvent accéder à leurs services en ligne depuis leur espace.

L'accès des usagers à leur espace nécessite une adresse électronique et un mot de passe. En cas d'oubli du mot de passe, les usagers peuvent suivre la procédure du « Mot de passe oublié ».

Cette fiche¹ présente l'enchaînement des écrans de cette procédure.

1.2. A qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers ayant oublié leur mot de passe d'accès à leur espace professionnel.

 En cas d'impossibilité de mener à bien cette procédure (cf. § 1.5 Pré-requis), il reste possible de créer un nouvel espace selon le mode expert (cf. fiches FOCUS [Créer un espace professionnel expert](#)), puis à procéder à autant de substitutions que d'entreprises gérées directement dans votre précédent espace (cf. fiche FOCUS [Demander à remplacer le titulaire d'un service \(substitution\)](#)), complétées d'éventuelles délégations pour les entreprises dont la gestion était partagée avec d'autres usagers (cf. fiches FOCUS [Désigner un Administrateur Suppléant](#) et [Désigner des délégataires et consulter les délégations](#)).

1.3. Précision sur le champ de cette procédure

Le choix du mot de passe de remplacement est à votre libre convenance.

Il doit cependant être composé d'une série de chiffres et de lettres, sans espaces ni caractères accentués, et comporter 8 caractères au minimum et 20 caractères au maximum.

A l'issue de cette procédure, tous les dossiers et services de votre espace seront à nouveau accessibles au moyen de votre adresse électronique et de votre nouveau mot de passe.

1.4. Étapes de la procédure

Cette procédure se réalise en une seule étape : « Mot de passe oublié ».

1.5. Pré-requis

Pour changer votre mot de passe, vous devez être en possession de :

- l'adresse électronique que vous aviez choisie lors de la création de votre espace professionnel ;
- et de la réponse à la question de confiance que vous aviez indiquée lors de la création de votre espace professionnel.

Ces informations figurent sur le récapitulatif d'inscription rappelé ci-après.

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel > [Aide](#)

A l'issue de la création de votre espace, il vous a en effet été conseillé de sauvegarder ou d'imprimer le formulaire d'inscription fourni :



Impots.gouv.fr

Vos COORDONNEES

RECAPITULATIF

Votre identité :

Civilité	: Madame	Prénom	: Lila
Nom	: Rosemonde	Tél	: 01 24 55 88 77
N° d'abonné	: 20101670101919		

Adresse électronique	: lila.rosemonde@hotmail.fr
Adresse professionnelle	:
	paris
	FRANCE


Votre entreprise d'appartenance :

Entreprise étrangère	: non
SIREN ou équivalent	: 987 654 321
Dénomination	: SA XX

Votre question/réponse de confiance :

Question de confiance	: Quel est votre surnom ?
Réponse de confiance	: lili

Vos coordonnées: document créé le 10/06/2010 10h10mn07s

 Si vous ne trouvez pas ce formulaire, vous pouvez contacter, soit votre service gestionnaire, soit les services d'assistance (cf. chapitre 3. **En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche**) qui pourront vous communiquer votre numéro d'abonné, votre adresse électronique, ainsi que votre question de confiance.

Cependant, pour garantir la confidentialité de votre accès, les agents de l'administration fiscale ne disposent pas de la réponse à votre question de confiance.

2. Mot de passe oublié sur le site www.impots.gouv.fr

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.



☞ Cliquez sur le bouton « Votre espace professionnel »

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification Aide

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe ?

Connexion

[Mot de passe oublié](#)

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

Payer mes impôts locaux

Création de mon espace professionnel

Créer mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services

Activer mon espace / mes services

Direction générale des Finances publiques

👉 Cliquez sur le lien « Mot de passe oublié »

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

MOT DE PASSE OUBLIE.

La saisie du nouveau mot de passe se déroule en 3 étapes :

- 1/ Saisissez votre adresse électronique
- 2/ Après validation, répondez à la question de confiance qui s'affichera
- 3/ Après validation de votre réponse, saisissez votre nouveau mot de passe

Saisissez votre adresse électronique :

Valider

↳ Saisissez votre adresse électronique puis cliquez sur le bouton « Valider »

Vous devez ensuite saisir la réponse à votre question de confiance.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

MOT DE PASSE OUBLIE.

Votre adresse électronique :

La question de confiance que vous avez sélectionnée :

Saisissez la réponse à la question de confiance :

Valider

↳ Saisissez la réponse à la question de confiance affichée, puis cliquez sur le bouton « Valider »

Si la réponse est correcte vous pourrez saisir un nouveau mot de passe :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

MOT DE PASSE OUBLIE.

Votre adresse électronique :

La question de confiance que vous aviez sélectionnée :

Votre réponse à la question de confiance :

SAISIE DU NOUVEAU MOT DE PASSE.
(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés)
Pensez à noter votre mot de passe.

Saisissez votre nouveau mot de passe :

Confirmez votre nouveau mot de passe :

↳ Saisissez et confirmez votre nouveau mot de passe, puis cliquez sur le bouton « Valider »

Le mot de passe doit être une série de chiffres et de lettres ne comportant ni espaces, ni caractères accentués, de 8 caractères au minimum et de 20 caractères au maximum.

Recommandations pour prévenir les usurpations

- 1 mot de passe **différent pour chaque site** (limitation des effets en cas d'interception) ;
- **ne l'envoyez pas par courriel** (les messageries électroniques sont cibles de nombreuses tentatives de piratage) ;
- **ne l'écrivez jamais** sur quelque support que ce soit (ni fichier ni papier) ;
- il doit **contenir** au moins un chiffre, une majuscule, une minuscule, et un caractère spécial du type %, @, &, etc ... (plus difficile à deviner par un tiers) ;
- **renouvelez vos mots de passe régulièrement** (notamment en cas de changement de collaborateur).

Pour faciliter la mémorisation, adoptez par exemple la technique de la phrase « Un tien vaut mieux que deux tu l'auras » : 1tvmq2tl'A.

Par ailleurs, il est conseillé de configurer **votre navigateur** pour qu'il **ne se souviene pas des mots de passe saisis**.



Un courriel de confirmation est alors envoyé dans votre boîte aux lettres électronique :

Espace professionnel - Activation de l'espace

De : ne pas répondre

À : lila.rosemonde@hotmail.fr

Vous avez modifié vos identifiants, cette demande a bien été prise en compte.

Conservez les identifiants, ils seront nécessaires pour accéder aux services en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques.

L'Administration fiscale vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour votre sécurité, l'administration fiscale ne vous adresse jamais de messages contenant un logo ou un lien renvoyant sur un site Internet. Si vous recevez un tel message, merci de ne pas utiliser ce lien.

Après avoir cliqué sur le bouton « Valider », vous êtes automatiquement redirigé vers la page d'authentification à partir de laquelle vous pouvez accéder à votre espace professionnel à l'aide de votre nouveau mot de passe :

liberté • égalité • fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification Aide

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe (?)

Connexion

[Mot de passe oublié](#)

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

Payer mes impôts locaux

Création de mon espace professionnel

Créer mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services

Activer mon espace / mes services

Direction générale des Finances publiques

👉 Saisissez votre identifiant et votre nouveau mot de passe puis cliquez sur le bouton « Connexion »

3. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le **n° 0 810 006 882** (0,06 € / min + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact / Accéder > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > En ligne par formuel pour une procédure EFI > Accéder au formuel.